



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Étaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00280

Rapport n°26 - Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - rapport 2023

Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - rapport 2023

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	29/08/2024	Favorable
Commission Consultative des Services Publics Locaux	03/09/2024	Favorable
Commission de contrôle financier	05/09/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Grand Besançon Métropole, à la suite du transfert au 1^{er} janvier 2019 de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de distribution de gaz », est le concédant du contrat de délégation du service public de la distribution de gaz signé en 2020 avec GRDF.

En respect des dispositions réglementaires, le délégataire présente à GBM son rapport sur l'année écoulée (2023), portant sur l'activité, la qualité de service et les données financières.

Le contrat de délégation de service public de la distribution de gaz, signé le 03/02/2020 supprime les précédents contrats communaux et lie désormais Grand Besançon Métropole (GBM) en tant qu'autorité concédante à GRDF, concessionnaire, pour une durée de 20 ans. Fin 2023, le contrat de concession porte sur 33 communes.

I. Principales caractéristiques du contrat

A/ Principales obligations

La Collectivité concède au concessionnaire la distribution du gaz naturel dans les conditions prévues au cahier des charges sur le périmètre total de la communauté urbaine. La concession s'étend à tous les ouvrages et biens nécessaires au service de distribution concédé, y compris ceux qui seront réalisés en cours de contrat. Le concessionnaire doit maintenir en bon état le patrimoine concédé.

Les ouvrages de distribution de la concession comprennent l'ensemble des éléments servant à l'amenée du gaz, des postes de détente jusqu'au compteur de gaz situé généralement en limite de propriété.

Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'acheminer et livrer le gaz sur le territoire de la concession.

Les installations sont soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire d'assurer son respect.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.

B/ Chiffres clés

Réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole - 2023		
Contrat	Autorité concédante	Grand Besançon Métropole
	Concessionnaire	GRDF
	Durée	20 ans
	Entrée en vigueur	03/02/2020
Territoire concedé	Superficie	528,6 km ²
	Nombre d'habitants (populations municipales)	194 382
	Nombre de communes	68
	Nombre de communes desservies*	33
Données techniques	Longueur de canalisation (2023)	809 km
	Gaz acheminé	910 GWh
	Nombre de points de comptage	42 201

* hors communes de Thoraise et de Boussières, qui font l'objet d'un contrat de concession indépendant

Les données de concession sont identiques à celles de 2022.
Les données techniques sont analysées dans la suite de ce rapport.

II. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire de la Direction de la Maîtrise de l'Energie.

A/ Les infrastructures et le réseau de GBM

1/ Les équipements de distribution

Fin 2023, le réseau de distribution de gaz de la concession s'étend sur 809,443 km, (810,617 km en 2022), ainsi répartis :

- 98,3% en Moyenne Pression,
- 1,7 % en Basse Pression (BP < 0,03 bar).

GRDF procède au remplacement progressif du réseau Basse Pression par un réseau Moyenne Pression (MPB) pour assurer une meilleure exploitation.

La répartition du réseau (canalisations) selon les matériaux est la suivante :

- 79,2 % en polyéthylène, qui est la matière à utiliser depuis l'arrêté du 13 juillet 2000,
- 19,4 % en acier,
- 1,4 % en fonte ductile ou en cuivre.

Selon GRDF, il n'y a plus de canalisation en fonte grise (matériau fragile) sur le réseau grand-bisontin. Le réseau est également constitué de 50 postes de détente, 373 robinets de réseaux et 4 759 branchements collectifs.

L'âge moyen du réseau est établi à 29,6 ans en 2023. Il est similaire aux grandes villes de l'Est de la France (environ 30 ans). En outre, il n'y pas de problèmes d'exploitation majeurs liés à la vétusté.

2/ La surveillance du réseau - les incidents

A la maille de la concession, 277 kilomètres de réseaux ont été surveillés en véhicules de surveillance (VSR) ou à pied en 2023. GRDF a également vérifié 51 postes de détente et effectué 31 visites d'entretien-maintenance, et 524 contrôles sur des installations intérieures (hors concession).

GRDF a enregistré 1 185 appels dont 681 pour des interventions de sécurité (dont 473 pour fuite ou odeur de gaz) et 504 pour des dépannages. Ce nombre est en baisse de 16 % par rapport à 2022. Toutefois, les incidents sur les ouvrages exploités par GRDF sont stables par rapport à 2022 (397 incidents).

GRDF a mis en place un outil informatique de collecte et de suivi des incidents signalés. Cet outil permet de recenser et d'exploiter les causes des incidents. Ainsi, les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers ont entraîné des coupures de gaz pour 1 037 clients en 2023 (contre 1 488 en 2022).

A noter que fin 2023, GRDF a formé 4 personnes du service SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) de la Ville de Besançon à la sécurité gaz des installations intérieures. Ainsi lors des visites au domicile des ménages repérés comme étant en précarité énergétique, une attention particulière est portée à l'état des flexibles gaz, des ventilations et la présence de chauffage d'appoint de fortune. Si les flexibles sont en mauvais état, le personnel SLIME a été formé pour les changer.

3/ La chaîne d'intervention

GRDF a mis en place avec le Département du Doubs (pompiers du SDIS) des dispositifs pour améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel : Procédure Gaz Renforcée et Plan ORIGAZ.

Sur le Département du Doubs, le délai d'interruption du flux gazeux (entre l'appel du client et l'arrêt du flux sur les lieux de l'incident) est de 68 minutes.

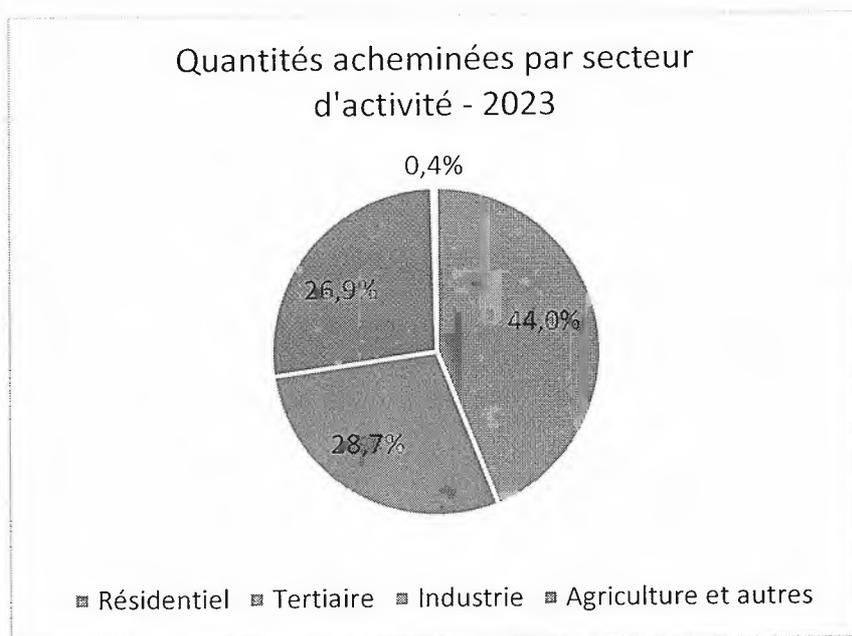
B/ Les clients et la consommation

1/ Les clients

Répartition par tarif			2020	2021	2022	2023
Tarifs T1 + T2 (<300 MWh / an)	Nombre de clients	nbr	42 498	42 366	42 214	41 628
	Consommations	GWh	530	614	474	448
Tarifs T3 (300 à 5 000 MWh / an)	Nombre de clients	nbr	588	589	582	568
	Consommations	GWh	482	548	435	429
Tarifs T4 (>5 000 MWh / an)	Nombre de clients	nbr	5	5	4	5
	Consommations	GWh	35	32	41	34
Total	Nombre de clients	nbr	43 091	42 960	42 800	42 201
	Consommations KWh	GWh	1 047	1 194	950	910
	Recettes d'acheminement	€	13 363	14 669	12 666	12 572

Compteurs actifs	2020	2021	2022	2023
Domestiques	40375	40270	39742	39383
<i>Dont communicants</i>	<i>37091</i>	<i>NC</i>	<i>38854</i>	<i>38970</i>
Industriels	1434	1439	1435	1414
<i>Dont communicants</i>	<i>1021</i>	<i>NC</i>	<i>1214</i>	<i>1275</i>

Depuis le début du déploiement sur la concession GBM, 40 290 compteurs communicants (actifs et non actifs) et 3988 modules communicants ont été installés dont 545 en 2023. De plus, 40 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement.



Le secteur résidentiel représente l'immense majorité des clients (92,7 %) et la majorité des quantités acheminées (44,0 %). Toutefois, le nombre de clients « résidentiel » (essentiellement des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire » et « industrie ».

Les tarifs 1 et 2 (moins de 300 MWh/an) sont les plus courants (presque la totalité des clients est sous ce régime) mais ne représentent que 49 % des quantités de gaz acheminées.

Le tertiaire correspond à seulement 6,1 % des clients mais 28,7 % des consommations.

Les plus gros consommateurs uniques sont les industriels, qui représentent 26,9 % des quantités acheminées mais seulement 1,1 % des clients.

Le secteur agricole est très peu significatif.

GRDF a procédé à 132 premières mises en service en 2023.

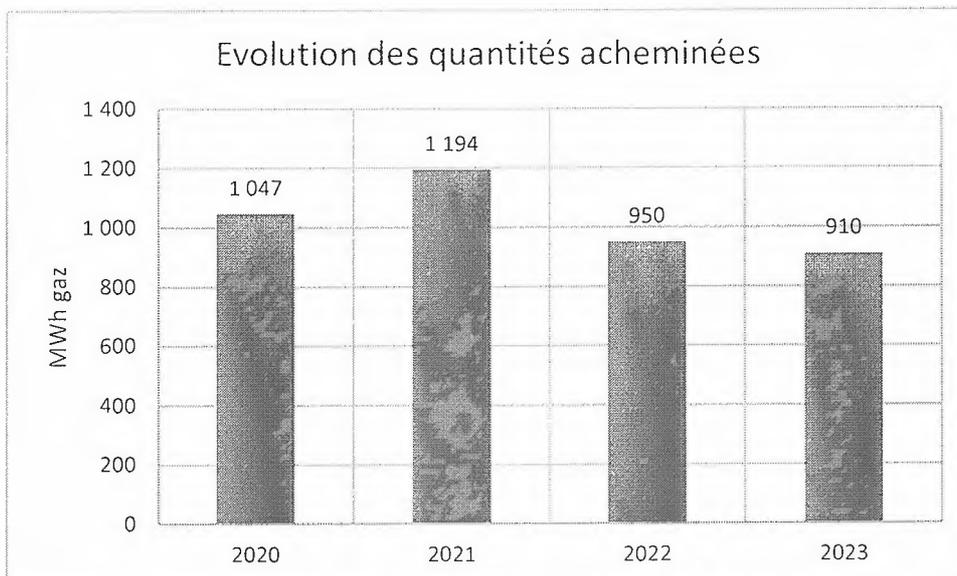
2/ Enquête de satisfaction

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. Sur la région Grand Est, le niveau de satisfaction des collectivités est haut et stable (99 %). Le taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement est de 95,2 %, il est de 94 % lors d'une mise en service. Ces taux sont également très satisfaisants.

GRDF a enregistré 114 réclamations à l'échelle de la concession de GBM, en baisse par rapport à 2022 et avec 95,6 % de réponses apportées dans les 30 jours. Ce nombre était de 141 en 2022 et 230 en 2021. Sur 114 réclamations, 60 concernaient le comptage et 22 l'accueil. Les autres réclamations concernent des sujets divers (conduite, prestations, ...).

3/ La consommation

En 2023, la quantité totale de gaz acheminée est de 910 GWh (-4,3 % par rapport à 2022). Cette baisse de la consommation est représentative de la tendance à la baisse de ces dernières années. En 2023, la rigueur climatique est inférieure à la moyenne des 30 dernières années. Cette douceur corrélée à une sensibilité accrue des consommateurs au prix du gaz depuis la crise énergétique de 2021/2022 explique en partie la baisse des consommations de gaz.



III. Les conditions d'exécution du service

A/ Le personnel

Le personnel est mutualisé à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté.

B/ Les tarifs

Depuis 2003, le législateur a confié à la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) la mission de définir notamment le tarif de distribution. Ce tarif est fixé pour une période de 4 ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un opérateur efficace (code de l'énergie). Il fait l'objet d'une péréquation sur les volumes financiers nationaux de GRDF pour garantir à l'ensemble des collectivités concédantes et aux clients un tarif identique à l'échelle du territoire.

Chaque année, ce tarif évolue au 1^{er} juillet selon une formule d'indexation.

Au 1^{er} juillet 2023, le tarif a augmenté de 4,3 %. La grille applicable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est donc la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	42,24 €	33,23 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	139,44 €	8,93 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	982,92 €	6,42 €		
T4	> 5 000 MWh/an	16 069,56 €	0,87 €	213,00 €	106,44 €

C/ Les travaux

Le montant des travaux réalisés et mis en service sur le réseau concédé (canalisations et branchements) est de 1 826 k€, dont 451 k€ de premier établissement et 1 375 k€ de renouvellement. Les investissements concernant les autres ouvrages (ouvrages d'interface de type compteur) et les biens mutualisés (notamment immobilisations incorporelles) représentent 887 k€. La totalité des investissements pour mise en service s'élèvent à 2 713 k€ en 2023.

Les travaux se répartissent entre différents types de chantiers :

- raccordement (nouveaux clients) et transition écologique (développement des gaz verts) : soit 615 m en 2023,
- modification d'ouvrage à la demande des tiers : 81 m en 2023 (dont 73 m à Pirey et 8 m à Besançon),
- adaptation et modernisation des ouvrages, soit 1312 m principalement sur la commune de Besançon.

Par ailleurs, GRDF a engagé 887 k€ d'investissements sur d'autres biens propres à la concession ou mutualisés (compteurs GAZPAR, postes de télérelève, postes biométhane, informatique outillage, etc).

D/ Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. Les relations avec Grand Besançon Métropole sont suivies et régulières.

GRDF a notamment poursuivi la mise à jour de la cartographie des réseaux (337 actes de mise à jour en 2023).

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

E/ Le gaz vert

Le biogaz : c'est un gaz 100 % renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux. On l'appelle alors le biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

L'hydrogène : la plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène. La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse.

GRDF se prépare à accueillir ce nouveau gaz. Les premiers résultats de R&D montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène. Pour cela, un plan d'action est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2025.

IV. Données économiques

A/ Comptes de la concession

1/ Cadrage

Compte de Régularisation des Charges et des Produits (CRCP) :

Un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation : le CRCP qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus). Ainsi en 2023, le recalage de l'inflation et

des prix de l'énergie à la hausse représente également un impact significatif pris en compte dans le CRCP.

Enfin, la grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF est mutualisée à des mailles plus larges que celles des concessions (maille territoriale Franche Comté Sud par exemple). Néanmoins certaines données (par exemple les recettes et les amortissements) sont fournies à la maille de la concession. Les charges mutualisées sont affectées à partir de clés de répartition. Le compte d'exploitation présenté a pour vocation de donner une image de l'économie de la concession mais n'a pas de réalité comptable.

2/ Patrimoine

La valeur nette réévaluée du patrimoine de la concession fin 2023 s'établit à 63 225 k€. Elle se répartit en trois familles : les biens concédés (canalisations, branchements, conduites essentiellement) pour 55 093 k€, les ouvrages interface utilisateur (essentiellement les compteurs) pour 4 641 k€ et les biens mutualisés nécessaires à l'activité pour 3 491 k€.

Jusqu'alors, GBM (autorité concédante) n'a pas participé aux investissements sur le réseau de gaz.

3/ Exploitation

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	14 669 K€	12 894 K€	12 572 K€
Part Abonnement	4 946 k€	4 823 k€	4 803 k€
Part Consommation	9 286 k€	7 575 k€	7 216 k€
Part Capacité (+Terme distance TP)	56 k€	107 k€	153 k€
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	380 k€	387 k€	398 k€
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	5 689 K€	6 454 K€	6 606 K€
Charges d'exploitation brutes	6 682 k€	7 330 k€	7 465 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-968 k€	-852 k€	-830 k€
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-24 k€	-23 k€	-27 k€
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	6 555 K€	6 981 K€	7 135 K€
Remboursement économique	3 933 k€	4 223 k€	4 337 k€
Rémunération de la base d'actifs	2 621 k€	2 757 k€	2 797 k€
PRODUITS MOINS CHARGES	2 424 K€	-541 K€	-1 170 K€
Impact climatique	360 k€	-655 k€	-715 k€
Contribution à la péréquation	1 285 k€	1 295 k€	1 650 k€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	779 k€	-1 181 k€	-2 104 k€

Le compte d'exploitation théorique, issu d'une reconstitution calculée à partir de charges directes et indirectes (basées sur des ratios), fait apparaître une tendance à la dégradation sur les 3 dernières années. Ce constat ne remet pas en cause le contenu du contrat et la continuité d'exploitation par GRDF.

Les recettes d'acheminement baissent en lien avec d'une part la diminution du nombre de clients, d'autre part avec la baisse des consommations. L'évolution du tarif d'acheminement à la hausse compense une partie de cette baisse.

A l'inverse, les charges d'exploitation sont en légère hausse (+2,4 %), tout comme les charges d'investissement (+2,2 %).

L'effet ciseaux explique un résultat théorique d'exploitation négatif et qui se dégrade en 2023.

Les charges liées à l'exploitation et à l'entretien de la concession sont composées principalement de charges de main d'œuvre (env. 3 860 k€), d'énergie et matériels (env. 1 000 k€) et d'achats de

prestations et sous-traitance (1 006 k€). Ces charges sont constituées des coûts directs ainsi que des coûts indirects exposés par les fonctions nationales de GRDF (frais de siège, coûts des activités nationales, étude et recherche,...).

En 2023, le montant de contribution à la péréquation positif de 1 650 k€ signifie que la concession de GBM contribue au système national de solidarité.

B/ Liens avec la Collectivité

1/ Redevance

Dans le cadre du contrat de concession, GRDF verse à Grand Besançon Métropole une redevance de fonctionnement (ou de contrôle) dite « R1 » et une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) comportant une part fixe et une part provisoire.

La redevance R1 a pour objet de faire financer par les clients du service la part des frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant. La tendance à la baisse du nombre de clients et de la longueur du réseau explique la baisse relative de la redevance R1.

La RODP est assise sur la longueur totale du réseau de distribution de gaz exploité à la fin de l'exercice précédent et sur la longueur de canalisations sujette aux travaux durant l'exercice.

[€]	2020	2021	2022	2023
Redevance R1	158 501	157 772	159 841	155 627
RODP	30 420	30 362	31 784	33 245
fixe	28 517	29 025	30 185	32 078
provisoire	1 903	1 337	1 599	1 167
Total	188 921	188 134	191 625	188 872

2/ Délibération

Le conseil communautaire du 9 novembre 2023 a pris acte du rapport du délégataire au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole confié par délégation de service public à la société GRDF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

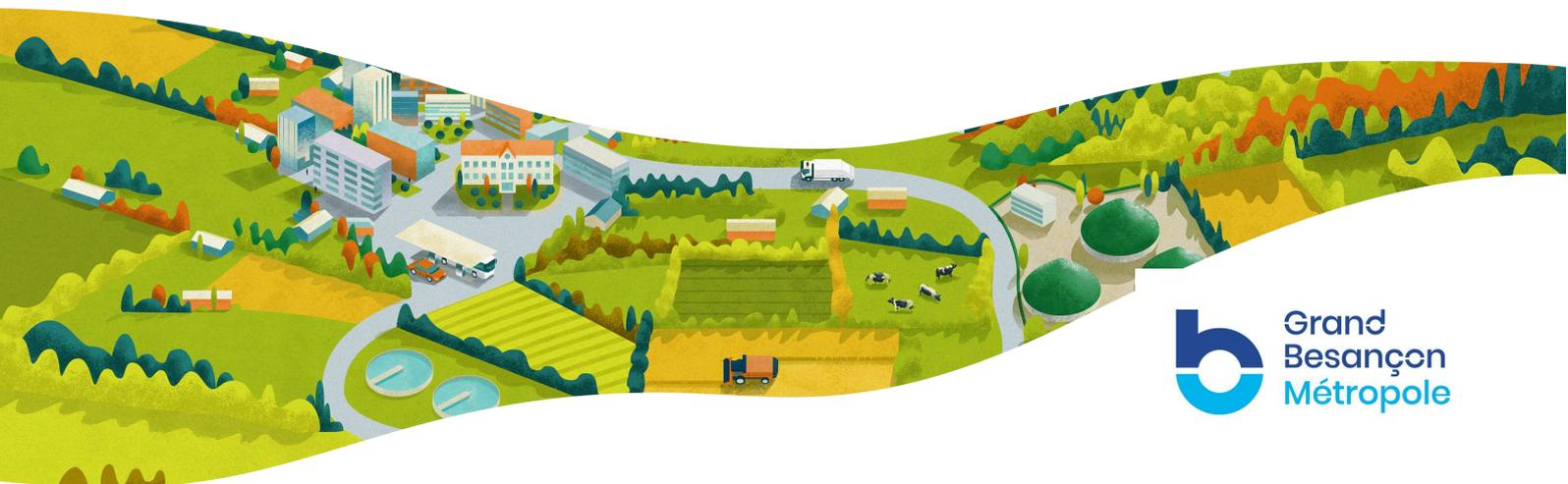


Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



L'activité de GRDF sur votre concession



42 201

NOMBRE DE CLIENTS DU
RÉSEAU



809 km

LONGUEUR TOTALE DES
CONDUITES



2040

ANNÉE D'ÉCHÉANCE DU
CONTRAT



13 430 k€

RECETTES ACHÈMINEMENT ET
HORS ACHÈMINEMENT



63 225 k€

VALEUR NETTE RÉÉVALUÉE DU
PATRIMOINE



2 922 k€

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
SUR LA CONCESSION



910 GWh

QUANTITÉS DE GAZ
ACHÈMINÉES



223 GWh

QUANTITÉS DE BIOMÉTHANE
INJECTÉES (RÉGION)

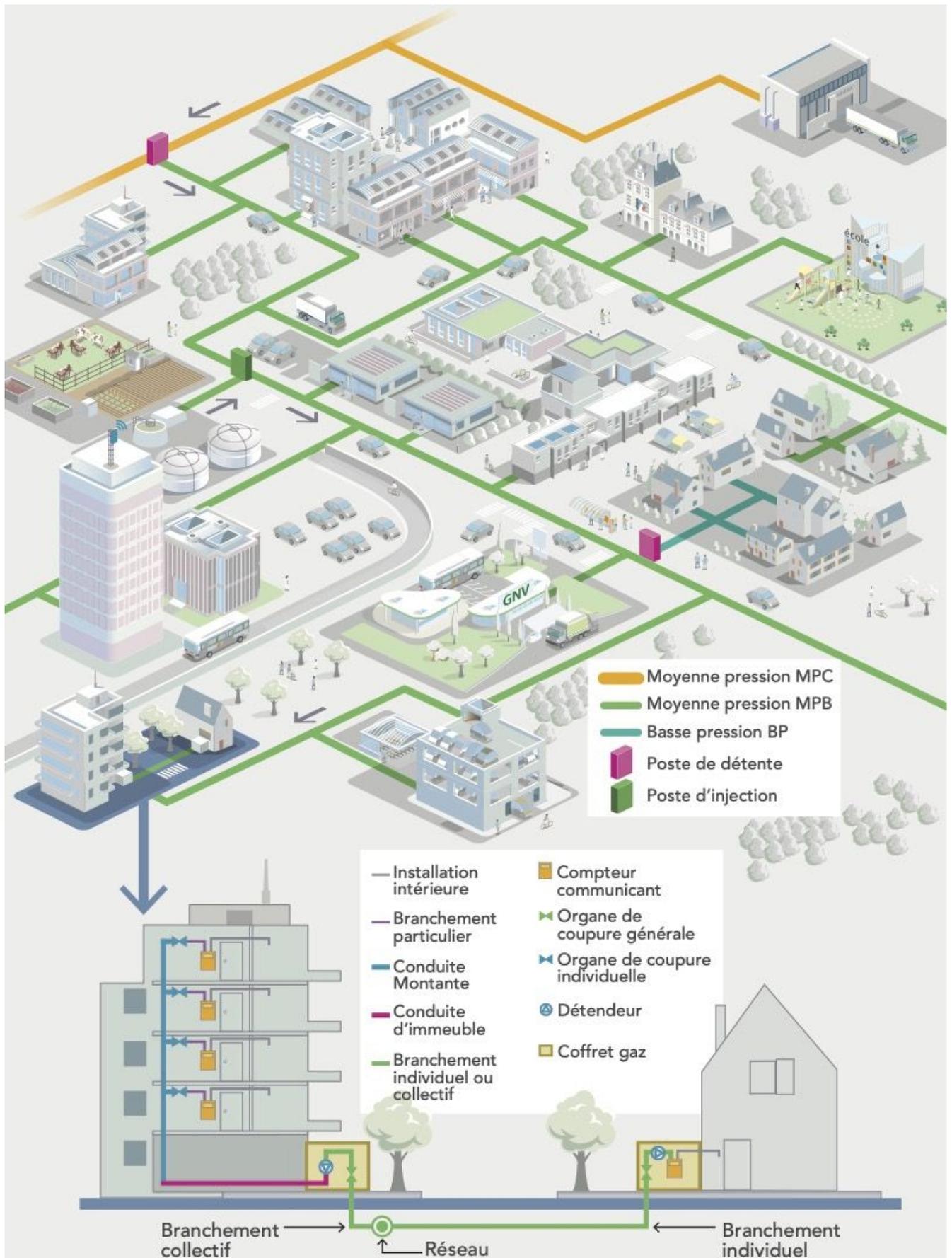


681

NOMBRE D'INTERVENTIONS DE
SÉCURITÉ GAZ

GRAND BESANCON METROPOLE

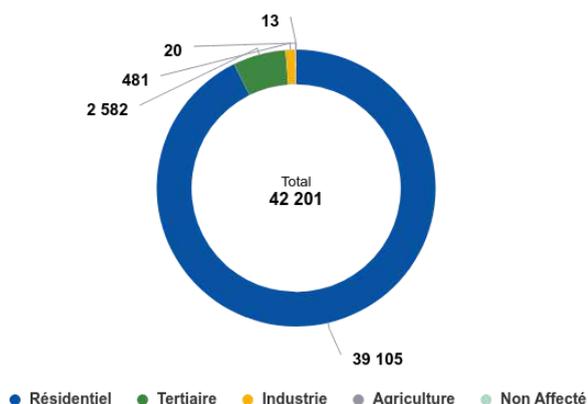
2023



Gestion de la clientèle sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

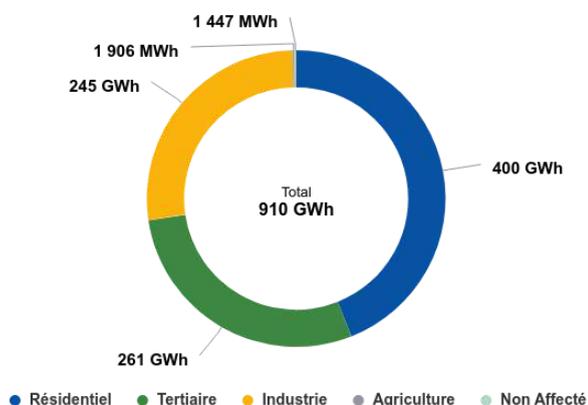
Clients par secteur en 2023



Évolution du nombre de clients

Secteurs	2021	2022	2023
Résidentiel	40 191	39 683	39 105
Tertiaire	2 326	2 598	2 582
Industrie	409	478	481
Agriculture	16	20	20
Non affecté	18	18	13
TOTAL	42 960	42 797	42 201

Quantités acheminées par secteur en 2023



Évolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2021	2022	2023
Résidentiel	563 697	433 560	400 340
Tertiaire	370 723	288 357	261 045
Industrie	258 470	238 654	245 448
Agriculture	1 232	1 088	1 906
Non affecté	0	269	1 447
TOTAL	1 194 122	961 928	910 186

Compteurs communicants

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

Depuis le début du déploiement sur votre concession, 44 278 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 545 en 2023. De plus, 40 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement.

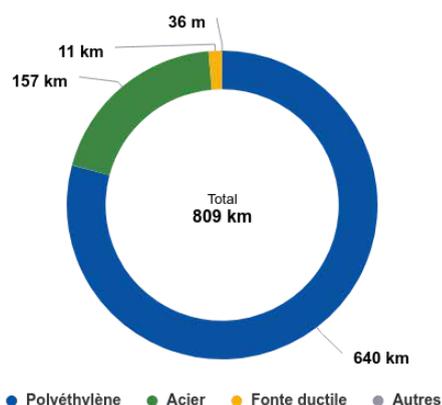
GRAND BESANCON METROPOLE

2023

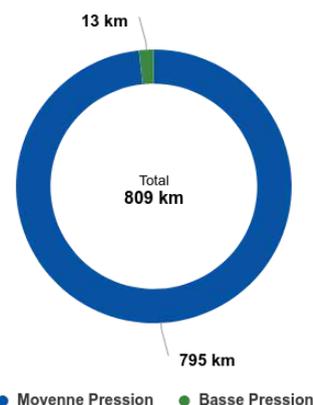
Votre patrimoine

Votre patrimoine est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs. Retrouvez ci-dessous deux répartitions des canalisations, l'une par matière et l'autre par pression, en 2023 à l'échelle de votre concession.

Canalisations par matière en 2023



Canalisations par pression en 2023



Les chantiers

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE OUSMANE SOW - BESANCON	104 m	3	9
CHEMIN DE LA THÈRE - GENEUILLE	63 m	3	0
RUE DE LA PELOUSE - BESANCON	52 m	0	2

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DE L'INDUSTRIE - PIREY	73 m	0	0
AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU - BESANCON	8 m	3	1

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE BARON DACLIN - BESANCON	285 m	2	12
RUE JEAN QUERRET - BESANCON	196 m	0	8
RUE DE LORRAINE - BESANCON	182 m	0	0

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	3 451 615	2 963 875	2 922 887
Raccordement et transition écologique	829 646	530 797	353 435
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	353 840	16 222	125 649
Adaptation et modernisation des ouvrages	1 112 369	1 470 178	1 631 509
Modernisation de la cartographie et inventaire	87 148	57 096	44 561
Comptage	394 105	296 888	167 383
Autres	674 505	592 697	600 354



GRAND BESANCON METROPOLE

2023

Demandes et prestations

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...), et d'autres prestations payantes et identifiées dans le catalogue de prestations (interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2021	2022	2023
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	5 895	5 810	5 040
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	3 910	4 248	3 904
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	222	233	203
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	3 290	2 391	1 688
1ère mise en service	317	293	132

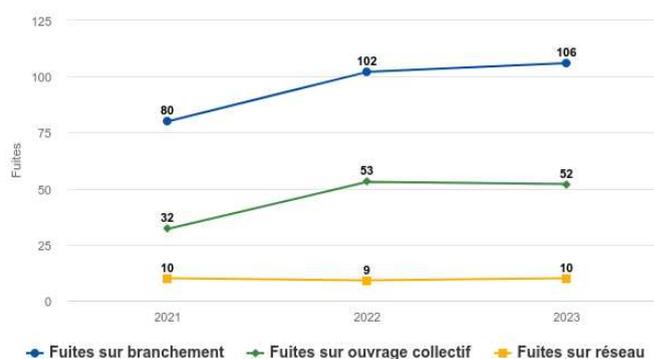
La chaîne d'intervention

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Dommmages aux ouvrages

	Dommmages		
	2021	2022	2023
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	7	12	8
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	2 803	2 635	2 555
Taux	0,25%	0,46%	0,31%

Évolution des fuites



Ouvrages et maintenance

Type d'ouvrages	Parc à fin d'année	Visites planifiées	Visites réalisées
Canalisations réseau	809 km	273 km	277 km
Postes de détente réseau	51	31	31
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	373	237	237
Branchements collectifs	4 759	524	524

Compte d'exploitation

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	14 669 053	12 894 486	12 572 418
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	5 689 098	6 454 376	6 606 943
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	6 555 254	6 981 539	7 135 538
PRODUITS MOINS CHARGES	2 424 701	-541 433	-1 170 059
Impact climatique	360 231	-655 264	-715 983
Contribution à la péréquation	1 285 245	1 295 728	1 650 626
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	779 223	-1 181 895	-2 104 710

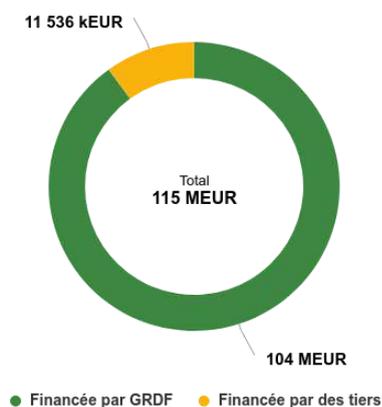
- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

Valorisation du patrimoine

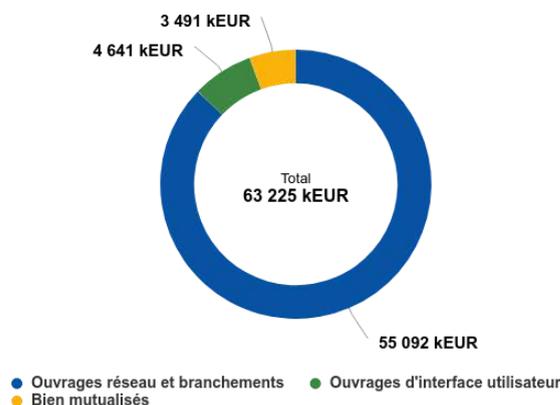
Les anneaux ci-dessous présentent à fin 2023 :

- D'une part qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages.
- D'autre part la valeur qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution. La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Origine de financement (valeur initiale)



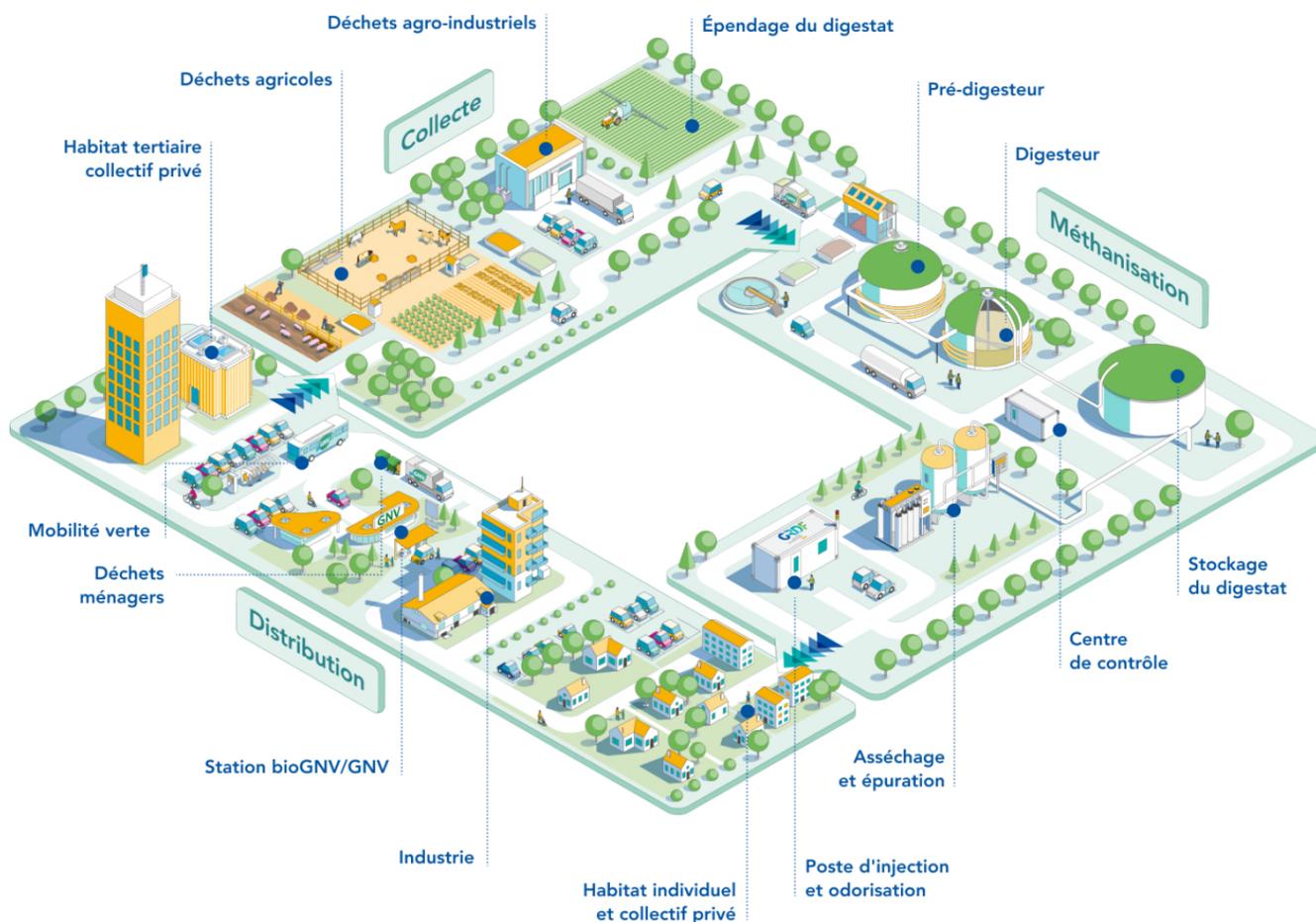
Valeur Nette Réévaluée à fin 2023



GRAND BESANCON METROPOLE 2023

Le « Portail Collectivités »

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur grdf.fr. C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins. Votre code d'authentification est : **ULSHLZTG**. Vous avez accès à un espace privilégié et enrichi de tous les documents (contrats de concession, avenants, CRAC, courrier redevances...) et des jeux de données détaillées pour vous permettre de mieux contrôler l'activité de GRDF sur le périmètre de chaque commune composant votre territoire.



Votre interlocuteur territorial GRDF



JEROME WAGNER
Directeur Territorial Franche-Comté
06 70 72 38 09 | 06 70 72 38 09
jerome.wagner@grdf.fr

URGENCE SECURITE GAZ

▶ N°Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SERVICE CLIENT

▶ N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

